



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élection présidentielle

Question écrite n° 72119

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le Premier ministre sur la mise en œuvre du programme du Président de la République. Dans un document intitulé « le changement c'est maintenant, mes 60 engagements pour la France », François Hollande détaillait ses engagements de campagne. Il souhaite connaître les suites qui ont été données à l'engagement n° 49.

Texte de la réponse

L'engagement n° 49 du Président de la République, qui avait pour objet l'augmentation à dix ans de la durée d'inéligibilité des élus condamnés pour faits de corruption, a été concrétisé par la loi n° 2013-907 en date du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique. L'article 27 de ce texte a en effet créé un nouvel article 131-26-1 au sein du code pénal qui prévoit qu'une peine d'inéligibilité d'une durée de dix ans peut être prononcée à l'encontre des élus ou des membres du Gouvernement, notamment en cas de condamnation du chef de corruption (article 432-17 du code pénal).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72119

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10779

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6193